

## Guide explicatif pour la soumission d'un projet « Église et Société »

La mission *Église et Société* vise à encourager les paroisses, services et secteurs cantonaux de l'EREN à développer des initiatives qui favorisent le dialogue entre l'Église et la société et qui ont un impact au-delà du cadre paroissial classique.

La fiche de soumission est un outil simple pour présenter votre projet au Conseil synodal afin d'obtenir un soutien Église & Société.

Dépôts des soumissions auprès du service Com (angelique.neukomm@eren.ch) pour le :

- 1er avril pour les projets pour le début de l'année civile suivante
- 1er septembre pour les projets pour la rentrée d'août de l'année civile suivante

Pour des demandes dont l'urgence est avérée, le Conseil synodal peut entrer en matière en dehors de ces deux échéances.

Une première réponse viendra du service Com dans les 6 semaines pour vous informer de la suite du traitement du dossier.

---

### Comment utiliser cette fiche

La fiche de soumission est organisée selon le modèle SMART, qui permet de présenter votre projet de manière claire, structurée et convaincante :

1. **Spécifique – Quel est l'objectif du projet ?**  
Décrivez clairement ce que vous souhaitez accomplir et pourquoi. Indiquez le public cible et expliquez en quoi votre initiative dépasse le cadre de votre paroisse ou service. L'objectif doit être concret et compréhensible, même pour un lecteur extérieur à votre contexte.
2. **Mesurable – Comment saura-t-on que le projet a réussi ?**  
Définissez 2 à 3 indicateurs qui permettront de suivre l'avancement et de mesurer les résultats : nombre de participants, impact sur la communauté, retombées médiatiques, témoignages, etc. Précisez également la manière dont ces indicateurs seront suivis et évalués.
3. **Atteignable – Les ressources sont-elles suffisantes ?**  
Indiquez les moyens humains, financiers et matériels dont vous disposez, ainsi que ceux qui dépassent le quota de poste attribué à votre paroisse et nécessitent donc un soutien cantonal. Mentionnez les partenariats, subventions, sponsorings et engagements existants pour la mise en œuvre. Précisez l'implication paroissiale prévue en temps de travail, en financement et en soutien logistique.
4. **Réaliste – Le projet est-il pertinent et cohérent ?**  
Vérifiez que votre initiative s'inscrit dans la mission et les valeurs de l'EREN et qu'elle complète les actions déjà existantes. Expliquez comment elle répond à un besoin réel dans votre communauté ou au niveau cantonal.
5. **Temporellement défini – Quel est le calendrier du projet ?**  
Précisez la durée, les étapes clés et la date prévue pour l'évaluation finale. Un calendrier clair facilite la planification et le suivi, et permet au Conseil synodal de déterminer l'éligibilité et le soutien à apporter.

---

### À retenir pour votre soumission

- Votre projet doit avoir **une portée dépassant la mission ordinaire** et présenter un intérêt pour l'Église dans son ensemble.
- Les demandes de soutien doivent concerner **des ressources extraordinaires** non couvertes par le quota de poste de la paroisse ou du service et aide financière (selon budget prévisionnel et sources de financement internes et externes).
- Le formulaire est conçu pour être un **outil de dialogue** avec le Conseil synodal et le service Com, qui peuvent accompagner la coordination et le suivi du projet.
- Toutes les précisions concernant le **fonctionnement financier** du projet sont utiles : garantie de déficit, tiers payant, suivi des factures et de la comptabilité. La grille budgétaire type est à remplir obligatoirement (document Excel).
- **La soumission doit être claire, synthétique** et permettre au Conseil synodal d'évaluer rapidement la pertinence, la faisabilité et l'impact du projet.

---

En utilisant cette fiche et en suivant ces principes, vous augmentez vos chances d'obtenir un soutien approprié et de voir votre projet *Église et Société* bénéficier d'une réelle visibilité et coordination au niveau cantonal.

### **Extrait du rapport « mission spécifique Eglise & Société » du 196<sup>e</sup> Synode de décembre 2024**

#### **Définition de la mission « Eglise et Société »**

*Ce rapport donne l'occasion de définir clairement ce que l'EREN entend par « Eglise et Société ». Lors d'une journée de travail le 20 septembre 2024, le Conseil synodal de l'EREN a posé le cadre de cette définition.*

*Tout d'abord, il a établi un principe de base : « Eglise et Société » se vit au travers des partenariats que l'EREN fait ou fera avec des acteurs associatifs et culturels du terreau sociétal neuchâtelois ou avec des groupes déterminés de la société, souvent eux aussi fédérés de façon corporative. Le principe d'EREN2023 demeure : les mutualisations se vivent aussi – surtout dans les missions cantonales - par les « partenariats » avec la société civile.*

*Ce principe peut avoir un élan réactif ou un élan proactif. Tantôt l'EREN peut proposer un partenariat, tantôt, elle peut accepter d'être partenaire.*

*Les domaines suivants peuvent en priorité concerner la mission « Eglise et Société » :*

- **Culturel**  
*Par exemple : lien avec des associations culturelles, expositions d'art, concerts, patrimoines historiques, musées, etc.*
- **Débat de société et politique**  
*Par exemple : liens avec la SPMN, voix théologique dans un débat sociétal, commission d'éthique, lien avec l'ACN, etc.*
- **Événementiel**  
*Par exemple : tenue d'un stand lors d'une fête de ville ou de village (à un niveau supra paroissial), accueil particulier d'aumônerie lors d'une manifestation, animation en lien avec un événement, journée découverte, etc.*
- **Académique**  
*Par exemple : conférence à l'université, expertise à des examens, présentation dans les écoles, etc.*
- **Corps de métier**  
*Par exemple : une aumônerie pour une entreprise ou pour une corporation et en partenariat direct avec elle, une expertise pour un groupe dirigeant, un mandat pour de l'éthique au sein d'une institution, etc.*